

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26 et 27 septembre 2011**

**2011 DJS 296** Subvention et avenant à convention (1.060.000 euros) avec la SASP Paris Levallois.

**M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention d'objectifs et de partenariat signée le 16 juillet 2010 entre la Ville de Paris et le Paris Levallois ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la SASP Paris Levallois ;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer un avenant à la convention d'objectifs et de partenariat du 16 juillet 2010, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la SASP Paris Levallois, 82, avenue Georges Lafont (16e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.060.000 euros est attribuée à la SASP Paris Levallois (X02989), au titre de la saison sportive 2011-2012.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF88002, mission 521 des budgets de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, 2012 et suivants, sous réserve de la décision de financement.